



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

17 juillet 2019

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE 2018

Un arrêté interministériel de reconnaissant de l'état de catastrophe naturelle a été publié le 17 juillet au Journal Officiel.

La commune de Bessoncourt fait partie des communes concernées.

Les personnes ayant des dégâts liés à la sécheresse de 2018 doivent faire leur déclaration à leur assurance dans les 10 jours après la publication de l'arrêté **soit avant le 27 juillet 2019.**

Les dossiers reçus en mairie ont permis aux Ministères de prendre cet arrêté, il faut maintenant faire les démarches auprès des assurances en précisant qu'un arrêté du 18 juin 2019 publié au JO le 17 juillet 2019 porte reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune de Bessoncourt

L'arrêté est consultable sur le site de la commune www.bessoncourt.fr et sur le site legifrance.gouv.fr

INFORMATIONS EXPRESS